

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX SUR L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE – 2026

En vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE), la ministre de la Famille évalue les besoins de services de garde dans les différents territoires et identifie des priorités de développement de ces services. Dans ce cadre, en complément des informations dont elle dispose grâce, notamment, au modèle d'estimation de l'offre et de la demande en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), la ministre consulte le comité consultatif régional (CCR) du territoire concerné, lequel peut lui recommander de prendre en compte certains éléments particuliers, propres à ce territoire. Conformément à la LSGEE, le sommaire présente l'avis des 21 CCR, à la suite des consultations qui se sont tenues à l'hiver 2026.

Région	Nom du CCR	Recommandations
01	Bas-Saint-Laurent	Simplifier et soutenir les projets de milieux de garde en communauté et/ou en entreprise en accroissant la flexibilité des exigences liées aux locaux et aux partenariats, afin de tenir compte des réalités territoriales, d'assurer leur pérennité et de prévenir les fermetures ou les relocalisations. Prioriser les projets de milieux de garde en communauté et/ou en entreprise en offrant un soutien financier et un accompagnement de la part du ministère de la Famille, tant pour l'implantation que pour la continuité des projets après leur concrétisation, afin de répondre aux besoins des familles, particulièrement dans les secteurs dépourvus de services de transport en commun. Offrir des réponses adaptées aux réalités des territoires, des villes et des municipalités, en les soutenant financièrement et en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs initiatives afin de répondre aux besoins de l'ensemble des clientèles. Privilégier une offre suffisante de places sur l'ensemble du territoire, en considérant un taux de couverture de 105 % du modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places, afin d'anticiper les développements futurs et de favoriser l'attractivité des familles ainsi que la vitalité régionale.

Région	Nom du CCR	Recommandations
02	Saguenay– Lac-Saint- Jean	Tenir compte de l'état actuel du TBC 201 sans égard aux besoins projetés, et développer 50 nouvelles places. Ouvrir un appel de projets (ADP) dans le TBC 202 MRC du Domaine-du-Roy, qui permettrait de développer 50 nouvelles places, afin d'atteindre l'équilibre dans ce territoire. Augmenter les places à l'agrément du bureau coordonnateur pour le TBC 204 MRC de Maria-Chapdelaine. Prioriser les territoires affichant les plus hauts pourcentages (%) d'enfants présentant des vulnérabilités dans une sphère de développement (données d'après <i>l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle</i> [EQDEM]), dont les TBC 202 et 203, et les ajouter aux critères lors d'un prochain ADP. Accorder les autorisations réglementaires et, si nécessaire, le financement requis pour des projets innovants de locaux évolutifs ou polyvalents, permettant de passer rapidement d'un local pour cinq enfants âgés de moins de 18 mois à un local pour huit enfants âgés de 18 mois et plus, sans processus long et coûteux. Proposer un nouvel appel de projets visant la conversion des garderies non subventionnées en garderies subventionnées dans tous les territoires de la région, incluant le TBC 204.
03	Capitale- Nationale (à l'exception de la ville de Québec)	Favoriser le développement de places en installation et lancer rapidement des appels de projets dans les secteurs où les besoins sont attestés. Adapter le développement de l'offre de services de garde aux réalités territoriales, en tenant compte des distances entre les municipalités et des limites du transport dans la planification des nouvelles places, afin d'assurer une accessibilité équitable à l'ensemble des familles. Resserrer les critères applicables aux projets autorisés afin d'assurer la disponibilité des places dans les délais prévus. Lorsque les échéances ne sont pas respectées, récupérer plus rapidement les places afin de les réaffecter.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Permettre aux services de garde ayant développé une expertise reconnue d'accueillir davantage d'enfants aux besoins particuliers en assouplissant les limites imposées. Réviser les modalités du Programme de réservation de places en service de garde éducatif à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité afin d'assurer une cohérence entre l'attribution des « places protocoles » et la capacité réelle des services de garde à accueillir des enfants ayant des besoins particuliers, de manière à améliorer l'efficacité du pairage et à réduire le nombre de ces places qui demeurent vacantes. Poursuivre la collaboration avec les municipalités afin d'identifier des locaux, de partager des espaces et de développer des projets intégrés dans les secteurs où l'offre de services de garde est insuffisante ou inexistante. Continuer à soutenir des modèles organisationnels flexibles, tels que des installations pouvant offrir des services à plusieurs municipalités ou des projets intergénérationnels en partenariat avec des résidences pour aînés, afin d'améliorer l'accessibilité et la diversification de l'offre.
03	Capitale-Nationale	Lancer des ADP pour les secteurs prioritaires (TBC 306, 307, 310 et 314) et prévoir des délais plus longs pour déposer les projets, en favorisant : • l'agrandissement des CPE existants dans les secteurs où la disponibilité des terrains est limitée, particulièrement dans les secteurs où l'acquisition de nouveaux espaces est quasi impossible, comme Sainte-Foy et Limoilou; • les possibilités réelles : occasions concrètes disponibles (ex. : intégration à des projets immobiliers, espaces déjà réservés). Continuer à favoriser la construction d'installations compactes, y compris des bâtiments à deux niveaux lorsque la superficie des terrains est restreinte. Adapter le financement pour couvrir les coûts additionnels (ascenseur, monte-charge, structure renforcée).

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Revoir les seuils d'accueil autorisés pour les enfants ayant des besoins particuliers dans les milieux capables de les intégrer, afin d'éviter que les familles soient contraintes de se déplacer vers d'autres secteurs.
04	Mauricie	Lancer un appel de projets en installation pour au moins 80 places subventionnées dans le TBC 4-02 (partie nord de Trois-Rivières) ainsi que dans le TBC 4-05 MRC des Chenaux pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Reconnaître que l'offre de places pour les enfants de 18 mois et moins demeure insuffisante partout en Mauricie. Favoriser les projets de milieux de garde en communauté et/ou en entreprise dans certaines municipalités, notamment Batiscan, Saint-Prospère, Sainte-Geneviève (TBC 4-05 des Chenaux) et Hérouxville (TBC 4-06 MRC de Mékinac). Cibler les TBC 4-01 et 4-02 (grande région de Trois-Rivières) pour un prochain appel de projets de conversion de places non subventionnées en places subventionnées. Revoir l'exigence d'une reconnaissance auprès d'un bureau coordonnateur de personnes non reconnues qui souhaitent maintenir leur offre de services au-delà du 1^{er} septembre 2026.
05	Estrie	S'assurer de la cohérence entre le développement des installations et les projets urbains, résidentiels, scolaires et communautaires, en ciblant prioritairement les quartiers défavorisés et les secteurs en déficit pour améliorer l'accès de proximité et le soutien aux familles vulnérables (Richmond, Stanstead, Waterloo, quartiers défavorisés de Sherbrooke). Renforcer l'offre de services dans les municipalités éloignées et les milieux minoritaires (anglophones). Favoriser les projets de milieux de garde en communauté et/ou en entreprise dans certaines municipalités en déficit léger.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Augmenter l'offre de places pour les enfants de moins de 18 mois. Renforcer l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.
06	Montréal-Est	Promouvoir et développer un ou des projets-modèles d'habitations mixtes (logements et espaces communautaires ainsi que CPE, par exemple), appelés à être répliqués, pour répondre aux enjeux de densité particulièrement prégnants dans les quartiers montréalais cumulant des vulnérabilités. Prioriser l'octroi de nouvelles places subventionnées exclusivement au réseau des centres de la petite enfance (CPE) du territoire afin d'augmenter l'accès universel aux enfants ayant des besoins particuliers. Revoir les critères de délivrance et de renouvellement des permis de garderies non subventionnées en y intégrant une clause obligatoire d'accueil minimal d'enfants à besoins particuliers.
06	Montréal-Ouest	Intégrer les grands projets de promotion immobilière dans la planification du développement du réseau, en évaluant les besoins en amont et en réservant, au sein des projets à caractère social, des lots ou des terrains de qualité pour développer un ou des projets-modèles d'habitations mixtes (logements et espaces communautaires ainsi que CPE, par exemple), appelés à être répliqués, afin de répondre aux enjeux de densité particulièrement prégnants dans les quartiers montréalais cumulant des indices de vulnérabilité et de défavorisation élevés. Proposer un nouvel appel de projets visant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées, particulièrement dans les territoires de bureaux coordonnateurs qui cumulent des indices de vulnérabilité et de défavorisation socioéconomique élevés, en tenant compte des taux de réussite de l'évaluation de la qualité éducative lors de l'analyse. Dans le cadre d'un prochain appel de projets visant l'octroi de nouvelles places, prioriser le développement de places en CPE dans les territoires de bureaux coordonnateurs qui cumulent des indices de vulnérabilité et de

Région	Nom du CCR	Recommandations
		défavorisation socioéconomique élevés.
07	Outaouais	Accorder une priorité dans les appels de projets, particulièrement ceux visant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées, dans les milieux défavorisés. Prioriser le développement et la consolidation des services de garde en milieu familial et en communauté dans les secteurs où l'offre est insuffisante, afin de rapprocher les services de garde des familles et de réduire les barrières d'accès liées au transport, et ce, particulièrement pour les familles vulnérables. Promouvoir des services de garde à horaires atypiques et soutenir les haltes-garderies communautaires, afin de répondre aux besoins des parents qui occupent des emplois dans des secteurs à horaires variables et aux besoins ponctuels et flexibles des familles vulnérables, et faciliter ainsi l'organisation familiale et professionnelle. Développer une approche intégrée intergénérationnelle pour l'offre de services de garde dans ou à proximité des milieux de vie (ex. : résidences privées pour aînés, résidences pour personnes âgées, appartements à prix modique de l'Office d'habitation de l'Outaouais, maisons de quartier, etc.), afin de mettre à profit la présence des aînés et des personnes seules dans la garde d'enfants.
08	Abitibi-Témiscamingue	Adopter une stratégie différente pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue en : • octroyant plus de places que le nombre estimé; • octroyant le droit à des promoteurs de construire des projets clé en main avec des plans que le Ministère aura préalablement approuvés ou faire rapidement l'inventaire des possibilités avec le CCR; • planifiant le développement de façon cohérente avec le milieu. Lancer un appel de projets pour octroyer des places dans les trois plus grandes agglomérations de travailleurs de la région, soit Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Lancer un appel de projets visant l'ajout de places avec ou sans réaménagement des installations existantes, afin de consolider les ressources existantes (maximiser les superficies actuelles des SGEE). Offrir aux promoteurs un accompagnement plus soutenu en amont des appels de projets.
09	Côte-Nord	Reconnaître l'ouverture de services de garde comme levier essentiel pour renforcer l'attractivité de la Côte-Nord, particulièrement dans un contexte migratoire négatif, en lançant un appel de projets (ADP) dans les territoires suivants, afin d'atteindre un taux de couverture de 100 %, en priorisant les TBC les plus en déficit selon le modèle d'estimation de l'offre et de la demande. • 901 MRC du Golfe-du-Saint-Laurent • 902 MRC de Caniapiscau • 903 MRC de La Haute-Côte-Nord – 34 places ○ 3 places Bergeronnes ○ 8 places Longue-Rive ○ 10 places Escoumins ○ 13 places Forestville • 904 MRC de Minganie • 905 MRC de Manicouagan – 13 places ○ 13 places Baie-Comeau • 906 MRC de Sept-Rivières – 21 places ○ 21 places Sept-Îles Accorder les autorisations réglementaires et, si nécessaire, le financement requis pour des projets innovants de locaux évolutifs ou polyvalents, permettant de passer rapidement d'un local pour cinq enfants âgés de moins de 18 mois à un local pour huit enfants âgés de 18 mois et plus, sans processus long et coûteux. Implanter des mécanismes permettant une offre de services de garde d'une durée de 2 à 5 ans dans les régions

Région	Nom du CCR	Recommandations
		où se déploient des projets commerciaux ou industriels de grande envergure, qui sont susceptibles d'augmenter de manière importante les besoins de places en services de garde. Augmenter le nombre de places réservées à la clientèle vivant dans un contexte de vulnérabilité (« places protocoles ») et ajouter des ressources spécialisées (éducatrices spécialisées, orthophonistes, etc.).
10	Nord-du-Québec	Reconnaître que le Nord-du-Québec présente un contexte unique qui exige une implication accrue du gouvernement afin de permettre le maintien et la pérennité du réseau existant. Planifier le développement des places en fonction des projets économiques majeurs, afin d'intégrer l'arrivée anticipée de travailleurs et de familles, en cohérence avec la mission du Ministère, qui vise à contribuer à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec. Lancer un appel de projets pour combler le déficit de places dans les TBC suivants et atteindre un taux de couverture minimale de 100 % (<i>avec un délai minimal de deux mois pour déposer une demande</i>) : ○ 40 places pour le TBC 1001 V. Chibougamau et v. Chapais ○ 21 places pour le TBC 1002 V. Lebel-sur-Quévillon ○ 21 places pour le TBC 1003 V. Matagami ○ 21 places pour le TBC 1004 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James Renforcer les mesures de soutien destinées aux enfants ayant des besoins particuliers ou vivant en situation de vulnérabilité sociale et économique, et assurer une utilisation équitable et optimisée des « places protocoles ». Ces actions visent à améliorer l'accès pour les familles et à mieux répondre à la croissance importante des besoins sur le territoire. Ajouter au Ministère une ressource basée dans le Nord-du-Québec, qui se consacrerait essentiellement au soutien-conseil et à l'accompagnement des projets de développement ainsi qu'au maintien du réseau existant. La présence d'une telle ressource permettrait de réduire les obstacles administratifs liés aux particularités

Région	Nom du CCR	Recommandations
		nordiques, de préserver les ressources actuelles du réseau et de renforcer la collaboration entre le Ministère, les milieux et les CPE dans un contexte géographique et opérationnel unique.
11	Gaspésie– Îles-de-la- Madeleine	Construire à Carleton-sur-Mer une installation en CPE de 50 places pour répondre aux besoins des familles, considérant que : • les deux CPE (3 installations) de la MRC d’Avignon estiment à 360 le nombre d’enfants en attente; • le modèle d’estimation de l’offre et de la demande de places du ministère de la Famille indique que le nombre d’enfants en attente est d’environ 50. Intégrer une analyse des données migratoires récentes de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comme complément au modèle d’estimation de l’offre et de la demande, considérant que les projections de l’Institut de la statistique du Québec ont été sous-estimées ces dernières années. L’objectif est de garantir qu’un appel de projets pourrait être lancé prochainement sur le territoire afin de répondre aux besoins réels de places en services de garde. Promouvoir l’offre de « places protocoles » afin de permettre à un plus grand nombre d’enfants vivant des situations de vulnérabilité de cheminer dans un environnement structurant tout en ayant du soutien professionnel et une chance supplémentaire de réussite.
12	Chaudière- Appalaches	Intégrer les ensembles résidentiels, industriels et commerciaux dans le calcul des projections de besoins en services de garde. S’appuyer sur le nombre réel d’enfants présents sur le territoire pour brosser un portrait plus juste et plus complet des besoins de garde. Assurer une répartition équitable des installations de garde sur l’ensemble du territoire (rural/urbain). Diversifier l’offre de services de garde éducatifs à l’enfance afin de mieux répondre à la diversité des besoins des

Région	Nom du CCR	Recommandations
		familles. Prioriser, dans le cadre d'un prochain appel de projets, les territoires des bureaux coordonnateurs 12-04 : Ville de Lévis, arrondissement Desjardins; 12-07 : MRC de Lotbinière; et 12-10 : MRC de La Nouvelle-Beauce afin de répondre à la croissance démographique importante ainsi qu'aux ensembles résidentiels et industriels en cours. Adopter une approche flexible : faire preuve d'agilité et d'adaptabilité dans la promotion et l'application des normes ministérielles pour mieux répondre aux besoins territoriaux. Par exemple : • Promouvoir et offrir davantage de services de garde atypiques et à temps partiel. • Réévaluer le ratio enfants/éducatrices afin d'élargir l'accès aux services de garde à un plus grand nombre de familles sans que de nouvelles infrastructures soient nécessaires, tout en garantissant la santé et la sécurité des enfants ainsi que celle des éducatrices. • Revoir la répartition des groupes d'âge et permettre la présence de groupes multiâges pour faciliter la création de groupes et libérer plus de places pour les poupons. Prioriser la création de places subventionnées en Chaudière-Appalaches, particulièrement pour les enfants de moins de 18 mois. Permettre le développement de plus petites installations (CPE) en s'appuyant sur des partenariats locaux, un levier essentiel pour assurer leur pérennité dans les milieux ruraux défavorisés et garantir une réponse adaptée aux besoins des familles. Mettre en place un mécanisme de concertation permanent réunissant le ministère de la Famille, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, les quatre centres de services scolaires de la région, le Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et la Table des organismes communautaires Familles de Chaudière-Appalaches afin : • de réfléchir à la problématique croissante des enfants ayant des besoins particuliers, avec ou

Région	Nom du CCR	Recommandations
		sans diagnostic, et d'assurer leur inclusion ainsi qu'une prise en charge adéquate dans les différents milieux; d'anticiper les impacts de la fermeture ou de l'ouverture des maternelles 4 ans sur le réseau des services de garde et de soutenir une transition scolaire harmonieuse pour les enfants et leurs familles. Réfléchir à des mécanismes permettant de préserver les places subventionnées lorsqu'un bâtiment abritant une garderie subventionnée est vendu pour un usage autre qu'un service de garde, afin d'éviter la perte de services essentiels pour les familles.
13	Laval	Développer de nouvelles places en CPE dans les deux TBC suivants lors des prochains appels de projets : 1302 V. Laval – Sec. aménag. mun. 2 (Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Renaud) 1303 V. Laval – Sec. aménag. mun. 3 (Chomedey) Tenir compte des données de l'EQDEM et leur accorder une pondération lors de l'évaluation et de la sélection des projets. Augmenter le nombre de places qu'un CPE ou une garderie subventionnée peut réserver afin d'accueillir des enfants en situation de vulnérabilité qui présentent un besoin urgent de fréquenter un SGEE.
14	Lanaudière	Ouvrir un service de garde à proximité des centres de formation professionnelle dans Montcalm afin de faciliter le retour aux études des parents, tout en valorisant la profession d'éducatrice et en améliorant la rétention du personnel, particulièrement dans les secteurs éloignés où l'offre de services est moindre, afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre et de soutenir le développement de nouvelles places. Développer de nouvelles places en SGEE dans les municipalités vulnérables, défavorisées ou éloignées – particulièrement dans le nord du territoire – afin d'améliorer l'accès des familles en situation de vulnérabilité, tout en priorisant la création de places en CPE, qui offrent généralement la meilleure qualité éducative et le plus haut taux de personnel qualifié.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Mettre en place des ententes intermunicipales et des solutions de transport adapté (navettes, taxis, berlines ou soutien financier) afin de permettre aux familles vivant dans des secteurs sans SGEE ou sans service de transport d'accéder facilement à un service de garde dans une municipalité voisine et de réduire les obstacles liés aux déplacements. Suivre de près les projets résidentiels en développement, particulièrement dans la MRC de D'Autray (Berthierville, Ville Saint-Gabriel, Lanoraie, Lavaltrie), afin d'anticiper l'augmentation des besoins en SGEE et d'ajuster la planification en conséquence.
15	Laurentides	Encourager la création de places à horaires atypiques ou modulés, en partenariat avec les employeurs locaux et les acteurs du développement économique, afin d'améliorer l'accessibilité des services de garde pour les familles aux horaires non habituels. Arrimer la planification des services de garde aux schémas d'aménagement et aux projets résidentiels afin d'anticiper les besoins liés aux flux migratoires. Cibler en priorité les secteurs en forte croissance démographique pour l'attribution de nouvelles places subventionnées afin d'éviter le manque de places et de favoriser l'ancrage durable des jeunes familles sur le territoire. Accélérer la conversion des garderies non subventionnées en garderies subventionnées. Encourager des modèles de services de garde de petite capacité et flexibles, adaptés aux milieux ruraux et semi-ruraux, afin de maintenir une offre viable et durable dans les territoires à faible densité de population.
16	Montérégie-Est	Prioriser la création de nouvelles places subventionnées en SGEE dans les secteurs en forte croissance démographique afin de répondre à l'augmentation prévue des besoins.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Simplifier les démarches administratives liées à la création de services de garde afin d'accélérer le développement de nouvelles places. Soutenir le développement et la pérennité des services de garde en milieu familial afin de stabiliser et d'augmenter l'offre de places. Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les responsables de services de garde en milieu familial afin d'assurer leur conformité aux modifications réglementaires et d'éviter des fermetures.
16	Agglomération de Longueuil	Augmenter l'offre de places dans les territoires les plus défavorisés et assurer une accessibilité optimale, tout en favorisant la collaboration des parties prenantes. Concentrer le développement de nouvelles places dans les milieux défavorisés pour répondre aux besoins prioritaires des familles, tout en favorisant la collaboration des parties prenantes et les déplacements sécuritaires autour des services de garde (ajout de trottoirs, apaisement de la circulation, aménagement de voies cyclables). Assurer l'attribution de « places protocoles » à chaque centre jeunesse afin de garantir un accès rapide, stable et équitable aux services de garde éducatifs pour tout enfant placé. Convertir des bâtiments existants (duplex, locaux commerciaux, etc.) pour créer de nouvelles places en services de garde. Planifier l'intégration des services de garde éducatifs au milieu de vie dès la conception de nouveaux projets immobiliers ou de nouveaux quartiers.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Collaborer avec les promoteurs immobiliers afin d'inclure des espaces locatifs destinés aux services de garde, ou imposer un quota minimal d'espaces destinés au développement social dans les nouveaux projets.
16	Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Prioriser l'attribution de nouvelles places en SGEE dans les secteurs du territoire présentant un déficit important de places et une croissance démographique soutenue, afin de répondre aux besoins actuels et anticipés des familles et de réduire la pression sur les listes d'attente, notamment en tenant compte des projets résidentiels et économiques structurants dans la planification des nouvelles places. Ces projets devraient avoir un impact significatif sur la croissance de la population et sur les besoins en services de garde dans plusieurs secteurs du territoire : Créer des places subventionnées en services de garde sur l'ensemble du territoire : - TBC 16-06 – MRC des Jardins-de-Napierville ○ Ensembles résidentiels à Sainte-Clotilde totalisant environ 660 nouvelles unités résidentielles, incluant notamment les projets Bois-des-Pins, Réserve Blais et d'autres ensembles résidentiels planifiés. - TBC 16-09 – MRC du Haut-Saint-Laurent ○ Projet Aux grés des champs et Luminor à Sainte-Barbe (environ 100 unités et terrains) ○ Domaine des Brises à Saint-Stanislas-de-Kostka (25 unités) ○ Projet Port-Lewis à Saint-Anicet (environ 126 terrains) - TBC 16-10 et 16-11 – MRC de Vaudreuil-Soulanges ○ Projets de densification résidentielle à Vaudreuil-Dorion ○ Ensembles résidentiels à Saint-Lazare (2025-2026 et horizon 2035) - TBC 16-12 – MRC de Beauharnois-Salaberry ○ Projet Ambition Habitation (50 logements abordables – 2027) ○ Projet Saint-Louis (environ 190 logements mixtes) ○ Projet Péladeau et Projet Parcelle (plus de 150 unités résidentielles, dont plusieurs logements familiaux) ○ Projet Place Carrière (120 unités de condominium) ○ Projet Vallée (environ 344 unités résidentielles en plusieurs phases)

Région	Nom du CCR	Recommandations
		○ Projet Place Langlois (environ 300 unités) ○ Ensemble résidentiel Pointe-du-Canal ○ Plusieurs nouveaux quartiers résidentiels à Salaberry-de-Valleyfield - Projets institutionnels et économiques majeurs : ○ Construction du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges, dont l'ouverture est prévue autour de 2027 ○ Développement économique associé à l'hôpital pouvant générer jusqu'à 10 000 nouveaux emplois dans la région d'ici 2035 ○ Implantation de nouveaux centres industriels et logistiques à Salaberry-de-Valleyfield, dont XTL Transport et Magna Aluminium Profilé Prioriser les projets avec une offre destinée à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers pour favoriser une inclusion durable; prioriser également les milieux défavorisés pour permettre l'accès aux services aux familles nouvellement arrivées ou en situation de précarité. Prioriser les projets axés sur les réalités locales, notamment les projets en milieu de travail, les partenariats avec les municipalités et/ou l'utilisation d'infrastructures communautaires existantes. Prioriser l'attribution de nouvelles places aux projets voulant offrir des services à la clientèle ayant des horaires de travail atypiques ou à temps partiel. Encourager le développement de services de garde éducatifs dans les municipalités rurales du territoire ou dans celles où l'offre de services est moindre afin de réduire les inégalités d'accès et de limiter les obstacles liés aux déplacements et à l'absence de transport collectif.

Région	Nom du CCR	Recommandations
17	Centre-du-Québec	Bonifier l'offre de places dans les territoires de bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (TBC) connaissant actuellement un important développement, notamment les TBC 17-01 (MRC de Drummond), 17-04 (MRC d'Arthabaska) et 17-05 (MRC de L'Érable). Augmenter l'offre de places en SGEE afin de répondre aux besoins générés par le développement de la filière batterie et la venue de plusieurs entreprises dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, devant créer à terme de 500 à 1 000 emplois directs d'ici 2027-2028 dans le TBC 17-02 (MRC de Bécancour) et plusieurs emplois indirects à l'échelle du Centre-du-Québec. Augmenter l'offre de places destinées à des enfants de moins de 18 mois pour l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec. Majorer le nombre de places offertes dans le sous-territoire de Kingsey Falls du TBC 17-04 (MRC d'Arthabaska) afin de répondre aux besoins d'employés des usines de l'entreprise Cascades.

Sigles :

ADP : Appel de projets

BC : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

CPE : Centre de la petite enfance

MEOD : Modèle d'estimation de l'offre et de la demande en SGEE

RSGE : Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

SGEE : Service de garde éducatif à l'enfance

TBC : Territoire de bureau coordonnateur